



COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

4529, rue Clark, Montréal, Québec H2T 2T3 • Tél. : (514) 598-5533 • Téléc. : (514) 598-5283 • coalition@cqct.qc.ca

Communiqué
Pour diffusion immédiate

La France adopte l’emballage neutre : après l’Australie, l’Irlande et le Royaume-Uni, voilà un autre exemple à suivre pour le Québec



Montréal, le 3 avril 2015 — La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac applaudit l’adoption par l’Assemblée nationale française¹ de l’emballage neutre et standardisé, une mesure mise de l’avant par la ministre de la Santé française, M^{me} Marisol Touraine, dans son plan de lutte contre le tabac. La mesure sera en vigueur dès mai 2016.

« La France vient de faire un pas énorme dans la lutte contre le tabagisme en adoptant l’emballage neutre, une mesure qui sape le fondement même des stratégies de marketing de l’industrie du tabac, soit les images de marque qui sont utilisées par l’industrie pour associer le tabac à des valeurs positives et à des styles de vie attrayants pour les jeunes. Sans les éléments de marque qui évoquent l’indépendance, la mode, la minceur ou l’aventure, le tabac est enfin vendu dans un contenant qui reflète la nature du produit qu’il contient : dangereux, dépendogène et complètement inutile », explique D^{re} Geneviève Bois, porte-parole de la Coalition. L’Assemblée française a aussi adopté l’interdiction de fumer dans une voiture lorsqu’un enfant est à bord, une mesure déjà adoptée dans l’ensemble des provinces canadiennes, sauf le Québec.

« Il est important d’applaudir le gouvernement pour son courage, refusant de céder devant les menaces des géants du tabac. La France suit de peu l’Irlande et le Royaume-Uni, qui ont aussi adopté l’emballage neutre dans les dernières semaines », ajoute la porte-parole. En Australie, premier pays à avoir adopté l’emballage neutre, la mesure est en place depuis plus de deux ans.

La Coalition et ses partenaires réclament cette mesure au Québec depuis des années déjà, alors que la liste des États l’ayant adoptée ou ayant annoncé leur intention de le faire s’allonge peu à peu : « L’Australie a ouvert le bal, et maintenant quatre pays ont voté l’adoption d’une telle mesure sur leur territoire. Plusieurs autres, comme l’Afrique du Sud, la Norvège et la Nouvelle-Zélande, ont entamé le processus en ce sens.

Encore plus considèrent la mesure. Il est dommage que le Québec, auparavant un leader mondial de la lutte contre le tabac, ne soit pas déjà sur cette liste. C'est donc une mesure qui devrait faire partie de la révision imminente de notre Loi sur le tabac » explique **D^{re} Bois**.

Rappelons que **Québec** n'a pas révisé la Loi sur le tabac depuis 2005, alors qu'une révision devait avoir lieu tous les cinq ans. Une révision a été annoncée par la **ministre de la Santé publique, M^{me} Lucie Charlebois**, mais aucune date n'ait été fixée. *« Dix ans, c'est tout un répit pour l'industrie! Pendant tout ce temps, les fabricants peuvent continuer d'innover sur le plan du marketing, et ils l'ont fait avec ardeur. Les emballages ont beaucoup changé depuis que le législateur s'est penché sur le problème de la promotion du tabac en 2005 : les nouveaux paquets sont petits, minces et élégants, en plus d'être conçus pour minimiser l'impact des mises en garde »*, ajoute **D^{re} Bois**.

« Le Québec détient déjà un pouvoir réglementaire en ce qui concerne l'emballage. Il est donc loin d'être inconcevable que le Québec adopte une telle mesure, ayant déjà été un leader mondial de la lutte contre le tabagisme. Le Québec a même plusieurs précédents mondiaux à son actif puisqu'il a été le premier État dans le monde à interdire la commandite par les fabricants de tabac en 1998 et le premier à interdire la vente du tabac dans les milieux socioculturels. Il est donc très légitime de s'attendre à une révision législative très audacieuse qui comprend l'emballage neutre. Après 10 années d'attente, pendant lesquelles l'industrie a pu recruter 100 000 nouveaux fumeurs, la révision se doit d'être aussi importante que l'est la problématique », ajoute **Dre Bois**.

« L'emballage neutre a fait ses preuves ailleurs, notamment en Australie, où les données sont très encourageantes », précise **Dre Bois**. L'**Australie** a connu une réduction sans précédent de son taux de tabagisme, qui a chuté de 15,1 % à 12,8 %ⁱⁱ.

De 2006 à 2012, le taux de tabagisme a stagné au **Québec**ⁱⁱⁱ et, malgré une baisse en 2013, ce taux demeure à plus de 20 %, au-dessus de la moyenne canadienne (la prévalence au **Québec** était de 21,4 % en 2013^{iv}).

« Nous espérons que l'adoption par la France, un État avec lequel nous avons des liens étroits, renforcera la volonté de notre gouvernement d'adopter rapidement un projet de loi complet qui cherchera à proscrire toute forme d'incitation au tabagisme, y compris les emballages trompeurs », conclut **D^{re} Bois**.

Qu'est-ce que l'emballage neutre?

Les règles de l'emballage neutre ont comme effet l'élimination complète de l'imagerie et des logos sur les emballages de tous les produits du tabac, qui doivent alors être vendus dans des paquets arborant tous la même couleur (en Australie, le brun vert). Les règles décrètent également la taille et la forme des paquets : les surfaces sont des prismes rectangulaires simples avec un mécanisme d'ouverture simple à rabat. Les mises en garde de santé ne peuvent donc pas être déformées ni imprimées sur de petits paquets où elles sont illisibles.

Pour plus d'information sur l'impact de la loi australienne, consultez le document de synthèse à ce sujet :

http://www.cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2014/DOCU_14_12_18_Impacts_Australie_EmballagesNeutres.pdf

Entrevues : D^{re} Geneviève Bois, porte-parole CQCT, 514-602-2508 (cell.).

*Fondée en 1996, la **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac** représente quelque 470 organisations québécoises — associations médicales, ordres professionnels, municipalités, hôpitaux, écoles, commissions scolaires, etc. — qui appuient une série de mesures destinées à réduire le tabagisme et ses conséquences. Ses principaux objectifs visent à prévenir l'initiation au tabagisme, à favoriser l'abandon, à protéger les non-fumeurs contre la fumée secondaire et à obtenir un cadre législatif qui reflète la nature néfaste et toxicomanogène du tabac.*

-
- ⁱ <http://www.francesoir.fr/societe-sante/tabac-le-paquet-neutre-rendu-obligatoire-par-lassemblee-nationale>
- ⁱⁱ **Australian Institute of Health and Welfare**, National Drugs Strategy Household Surveys (NDSHS). <http://www.aihw.gov.au/alcohol-and-other-drugs/ndshs/>
- ⁱⁱⁱ **Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes** (ESCC) 2003-2013 de **Statistique Canada**. Composante annuelle, tableau 105-0501: Profil d'indicateurs de la santé, estimations annuelles, selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, provinces, territoires, régions sociosanitaires, et groupes de régions homologues. (Variable : fume actuellement, tous les jours ou à l'occasion.) http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2014/STAT_14_06_27_ESCC_TabagismeQc_Variation_2003_2013.pdf
- ^{iv} **Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes** (ESCC) 2003-2013 de **Statistique Canada**. « Composante annuelle, tableau 105-0501: Profil d'indicateurs de la santé, estimations annuelles, selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, provinces, territoires, régions sociosanitaires, et groupes de régions homologues. » (Variable : fume actuellement, tous les jours ou à l'occasion.) http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2014/STAT_14_06_27_ESCC_TabagismeQc_Variation_2003_2013.pdf